



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 09 juillet 2026**

**DÉLIBÉRATION N°CS-2026-026**

Objet : Création d'un emploi permanent de Catégorie B, filière administrative, responsable de la section finances

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 23 juin 2026 s'est réuni à Arles le 09 juillet à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 54 voix sur 92

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Nieves CASTEJON, Johan BERGENEAU, Bertrand MAZEL, François JOURDAN

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Aurélie JANICKI, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Martial ALVAREZ représenté par Nieves CASTEJON, Guillaume LINSOLAS représenté par Fabien ESTEVAN, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, Thibaut MENA représenté par Bertrand MAZEL

**Était absent et excusé Monsieur** : Ludovic PERNEY, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Marie-Hélène ROSSO, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

**Invités permanents avec voix consultatives** : Jacques NOU, Jacques MAILHAN

**Assistaient à la séance** : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Emilie IPSILANTI, Valérie RAIMONDINO

## DÉLIBÉRATION N°CS-2026-026

Objet : Création d'un emploi permanent de Catégorie B, filière administrative, responsable de la section finances

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

**Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,

### ➤ Considérant

- Que le secrétariat général fonctionne à ce jour avec un poste d'encadrement de catégorie A, un poste de catégorie B dédié à la gestion administrative suite à réussite à concours et 2 postes d'exécution, de catégorie C (finances et accueil),
- Qu'un des agents de catégorie C a obtenu le concours de rédacteur territorial, de catégorie B, pouvant ainsi prétendre à d'autres missions,
- Que la réussite à concours de catégorie B de deux agents du secrétariat général et leur montée en compétences inhérente, permet d'envisager une réorganisation du secrétariat général, en créant deux sections distinctes : une section Finances (Budget – Subventions – Investissement – Gestion du Mas de Rousty) et une section Ressources (Instances – Ressources Humaines - Paie – Moyens Généraux).
- Qu'il apparaît pertinent de valoriser l'investissement personnel, maintenir les agents sur l'établissement, optimiser des compétences nouvelles, organiser le secrétariat général et permettre à l'encadrement de se mobiliser sur des dossiers structurants,

### ➤ Décide

- De créer un emploi permanent de REDACTEUR TERRITORIAL, à temps complet, pour exercer des missions de Responsable de la section Finances,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Anne CLAUDIUS-PETIT  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07  
de Camargue